

Décision relative à une demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique
MENARA

de la société SYNGENTA FRANCE SAS
enregistrée sous le n°2013-1704

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 18 décembre 2017,

Vu le courrier d'intention de retrait de l'Anses du 20 avril 2018,

Considérant que l'absence de risque de contamination des eaux souterraines, de risque pour les organismes aquatiques et de risque pour les organismes terrestres n'a pas pu être démontrée,

Considérant qu'en conséquence, les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont plus remplies,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

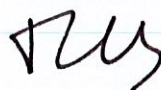
Informations générales sur le produit

Noms du produit	MENARA ALTO XTRA XERIUS
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SYNGENTA FRANCE SAS 12 Chemin de l'Hobit 31790 Saint Sauveur FRANCE
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	160 g/L - cyproconazole 250 g/L - propiconazole
Numéro d'intrant	2020095
Numéro d'AMM	2060114
Fonction	Fongicide
Gamme d'usages	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	6 mois à compter de la présente décision
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	18 mois à compter de la présente décision

A Maisons-Alfort, le 19 JUIN 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

Liste des usages retirés						
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	En cas de retrait		
				Date limite de mise sur le marché	Date limite pour écouler les stocks	
15103206 Avoine*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	0,5 L/ha	1/an	F (BBCH 59)	6	18	
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas d'exclure des risques d'effets nocifs pour les organismes aquatiques, les organismes terrestres et les eaux souterraines.					
15103231 Avoine*Trt Part.Aer.*Rouille couronnée	0,5 L/ha	1/an	F (BBCH 59)	6	18	
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas d'exclure des risques d'effets nocifs pour les organismes aquatiques, les organismes terrestres et les eaux souterraines.					
15103209 Blé*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	0,5 L/ha	1/an	42	6	18	
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas d'exclure des risques d'effets nocifs pour les organismes aquatiques, les organismes terrestres et les eaux souterraines.					
15103214 Blé*Trt Part.Aer.*Rouille(s)	0,5 L/ha	1/an	42	6	18	
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas d'exclure des risques d'effets nocifs pour les organismes aquatiques, les organismes terrestres et les eaux souterraines.					

Liste des usages retirés					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	En cas de retrait	
				Date limite de mise sur le marché	Date limite pour écouler les stocks
15103221 Blé*Trt Part.Aer.*Septoriose(s)	0,5 L/ha	1/an	42	6	18
Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas d'exclure des risques d'effets nocifs pour les organismes aquatiques, les organismes terrestres et les eaux souterraines.					
15103225 Orge*Trt Part.Aer.*Oïdium(s)	0,5 L/ha	1/an	F (BBCH 59)	6	18
Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas d'exclure des risques d'effets nocifs pour les organismes aquatiques, les organismes terrestres et les eaux souterraines.					
15103205 Orge*Trt Part.Aer.*Rouille(s)	0,5 L/ha	1/an	F (BBCH 59)	6	18
Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas d'exclure des risques d'effets nocifs pour les organismes aquatiques, les organismes terrestres et les eaux souterraines.					
15103208 Seigle*Trt Part.Aer.*Rouille(s)	0,5 L/ha	1/an	F (BBCH 59)	6	18
Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas d'exclure des risques d'effets nocifs pour les organismes aquatiques, les organismes terrestres et les eaux souterraines.					